

Directeur
RAOUL G. KAHIL
Rédacteur en Chef
RENE DEBONO

L'OBSERVATEUR

QUOTIDIEN COMMERCIAL, MARITIME ET FINANCIER

Rédaction
Administration
Publicité
LE CAIRE:
1, Midan Soliman Pacha
Tél. 49149
ALEXANDRIE:
2, Rue Antoniadès
Tél. 28254

1ère Année — No. 116

4 Pages : 10 Millièmes

SAMEDI 19 FEVRIER 1949

Le contrat de travail en commun

Sous cette appellation l'Egypte aura bientôt un contrat collectif de travail sanctionné par une loi des plus complètes inspirée directement des conventions types du Bureau International du Travail mais adaptée aux conditions prévalant actuellement en Egypte.

Dans un pays où le développement industriel moderne est de date relativement récente, les conventions complexes et multiples en vigueur dans d'autres pays ne pourraient encore s'appliquer. Après la loi sur les syndicats et celle sur les accidents du travail suivie par la loi fondamentale sur le contrat de travail individuel, la nouvelle loi sur le contrat collectif viendra répondre à des besoins devenus pressants depuis une dizaine d'années. Elle sera elle-même complétée par une loi sur les assurances sociales dont le projet est encore sous étude au Conseil Supérieur du Travail auprès du ministère des Affaires Sociales.

La loi sur le contrat de travail en commun, puisqu'il faut l'appeler par son nom, ne manquera pas de produire des effets favorables à la condition générale de l'ouvrier.

Il est vrai que dans la plupart des grandes sociétés industrielles en Egypte, les conditions effectives des travailleurs s'inspirent du principe de justice qui ne laissent rien à désirer. On a l'impression que dans certains cas les stipulations de la nouvelle loi ont été dépassées par des industriels en faveur de l'ouvrier. L'importance des réserves accumulées statutairement par quelques sociétés en faveur des œuvres sociales donne une idée des possibilités d'amélioration de standard d'existence qu'ils pourraient obtenir et dont ils jouissent effectivement. Pourtant, même dans les circonstances les plus favorables aux salariés, des conflits n'ont pas manqué de surgir au cours des dernières années. La nouvelle loi apportera un élément de certitude et de stabilité qui permettra souvent d'éviter des mécontentements sans objet certain. Elle aura également pour effet d'assouplir les règlements d'usines qui se fondent strictement sur les termes de la loi sur le travail individuel ne font pas une part assez large au caractère social et grégaire des aspirations ouvrières.

La nouvelle loi aura donc pour conséquence première de consolider les syndicats ouvriers en sanctionnant par une série de dispositions expressément certaines de leurs décisions. Cela ne manquera pas de leur attacher les ouvriers qui sentiront qu'un appui effectif peut ainsi leur être accordé et permettra aux syndicats eux-mêmes d'éviter les pressions extérieures des employeurs. D'autre part la multiplication des contrats en commun tendra à uniformiser les conditions de l'ouvrier dans la même profession et dans des entreprises d'importance inégales.

Toutefois les questions relatives à l'arbitrage et à la conciliation mentionnées dans la loi nouvelle demeurent encore sans base légale ce qui en théorie contribuerait à entretenir certaines contestations.

Mais devant l'œuvre magnifique entreprise avec succès par la Fédération Egyptienne des Industries, qui s'est tant dépensée non seulement dans l'élaboration de la loi nouvelle mais surtout dans le règlement actif des conflits ouvriers en collaboration avec le Département du Travail, les ouvriers comme les employeurs sont assurés d'une médiation intelligente. D'ailleurs les Chambres Industrielles dont la Fédération Egyptienne des Industries a favorisé la multiplication, demeureront un facteur de stabilité dans les questions du travail et la loi sur le contrat en commun ne manquera pas de s'y référer en décidant que ces chambres pourront recevoir délégation de fonctionnaires

A la veille de sa promulgation LE CONTRAT DE TRAVAIL EN COMMUN

Le projet de loi comporte d'importantes garanties pour les ouvriers et soumet les conventions du travail à la sanction du ministère des Affaires Sociales avec recours au Conseil d'Etat

Approuvé par la Chambre des Députés et par le Sénat le projet de loi sur le contrat de travail en commun n'attend plus que sa promulgation et sa publication pour entrer en vigueur. Nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs le texte définitif de ce projet de loi qui doit marquer le commencement d'une étape importante dans l'évolution sociale et économique de l'Egypte.

Texte du projet de loi

Nous Farouk 1er, Roi d'Egypte, Le Sénat et la Chambre des Députés ont approuvé la loi dont la teneur suit et que nous approuvons et promulguons:

Art 1er. — Le contrat de travail en commun est une convention réglementant les conditions de travail entre un ou plusieurs syndicats ou une ou plusieurs fédérations de syndicats ouvriers et un ou plusieurs chefs d'entreprise qui emploient des ouvriers affiliés à ces syndicats, et déterminant les taux minima des salaires, les heures de travail les délais de congés, l'organisation de l'apprentissage, les formalités à suivre pour la conciliation et l'arbitrage, la modification du contrat, l'indemnité revenant à l'ouvrier à la fin de ses services et autres dispositions assurant aux ouvriers, le repos, la tranquillité, la sécurité et la santé.

Le chef d'entreprise pourra donner délégation pour la conclusion du contrat à la Chambre Industrielle à laquelle il appartient.

Art 2. — Au cas de pluralité de fédérations ou syndicats qui seraient parties au contrat de travail en commun, celles-ci ne devront représenter qu'une seule industrie ou une seule profession ou un seul métier, ou bien des industries, professions ou métiers similaires ou intimement liés entre eux ou bien concourant à la production d'un seul article.

Art 3. — Le contrat de travail en commun devra être écrit sous peine de nullité.

L'enregistrement au ministère des Affaires Sociales

Art 4. — Le contrat de travail en commun ne produira d'effet qu'après son enregistrement au ministère des Affaires Sociales et la publication au Journal Officiel d'un avis contenant un extrait des stipulations du contrat. Si le ministère refuse d'enregistrer le contrat, il devra aviser les requérants du refus et de ses motifs dans les 30 jours de la date de leur demande. Passé ce délai, sans que le ministère ait procédé à l'enregistrement ou sans qu'il ait manifesté son opposition à l'enregistrement et à la publication de l'avis, conformément à la disposition du premier alinéa, du présent article, devront être effectués.

Le recours au Conseil d'Etat

Art 5. — Si le ministère refuse de procéder à l'enregistrement dans le délai fixé à l'article qui précède, chacune des parties pourra s'adresser à la section administrative du Conseil d'Etat pour faire ordonner par voie de justice, et ce dans un délai de trente jours à partir de la date de l'avis, du refus qui lui en aura été opposé. Le jugement à intervenir tiendra lieu d'enregistrement et sa copie sera publiée sans frais au Journal Officiel ensemble avec un avis contenant un extrait de ses dispositions.

Art 6. — Sans préjudice de la disposition de l'article 2 de la présente loi, les syndicats ou fédérations de syndicats non-parties au contrat de travail en commun pourront se soumettre à ce contrat après son enregistrement et ce de commun accord avec les deux parties du contrat, sans besoin du consentement des contractants originaires. Cette adhésion se fera par une demande adressée au ministère des Affaires Sociales dûment signée par les deux parties.

A qui s'applique la loi?

Art 7. — Les dispositions du contrat de travail en commun s'appliqueront:

(a) aux syndicats ouvriers et à leurs fédérations et aux chefs d'entreprise qui sont parties au contrat au moment de sa conclusion ou qui s'y sont soumis après son enregistrement de la manière exposée dans l'article qui précède, ainsi qu'aux syndicats et aux fédérations et aux chefs d'entreprise qui prennent la suite de ceux qui sont parties au contrat;

(b) aux syndicats qui se sont affiliés à une fédération qui se soit partie à un contrat de travail en commun ou à une fédération après son enregistrement;

(c) aux ouvriers qui se sont affiliés à un syndicat qui a été partie de travail en commun ou à un syndicat qui s'est soumis après son enregistrement.

Les ouvriers auxquels s'appliquent les dispositions du présent article.

L'URSS propose 100.000 tonnes de blé en échange de cotons égyptiens

L'attaché commercial de la Légation soviétique a eu jeudi dernier une entrevue avec S.E. Abdel Hamid Abdel Hak, ministre de l'Approvisionnement, et Mahmoud Zaki bey, sous-secrétaire d'Etat à ce ministère, auxquels il a proposé au nom de son gouvernement de fournir à l'Egypte 100.000 tonnes de blé ainsi que certaines quantités d'autres produits russes en échange de coton égyptien.

Le gouvernement égyptien de son côté, a déclaré qu'il était disposé à accepter cette transaction de troc à condition que le prix du blé et celui du coton soient établis d'après les prix en vigueur sur les marchés mondiaux.

Des négociations sont en cours pour la conclusion d'un accord à cet effet.

VALEURS ET COTON

JOURNEE DU 18 FEVRIER 1949

Aux marchés des valeurs du Caire et d'Alexandrie, activité faible, reprise de l'emprunt 3 1/4 et de la Filature Nationale. — A Paris, bonnes dispositions, affaires plus nombreuses, internationales bien orientées. A Londres, tendance irrégulière, fléchissement des Gilt Edged, fermeté des mines d'or, reprise des valeurs en dollars. — A la Bourse des Contrats, achat du commerce et engagements à la hausse, tendance soutenue. — A Minet El Bassal, marché calme et irrégulier, demande en Zagora; Karnak peu actif avec des primes inchangées. — Marché irrégulier mais plus actif au Franco-Station. — Fluctuations étroites des cotons à New-York.

Valeurs au Caire

Activité très limitée. Les fonds d'Etat sont en légère amélioration, tandis que la plupart des titres traités continuent à s'élever avec des fluctuations plutôt réduites. Seule la Filature Nationale est en bon progrès de 30 points, tandis que la Sidi Salem, la Banque d'Athènes, l'Egyptian Hotels et la Land Bank ne gagnent que 1 ou 2 points.

Aux FONDS D'ETAT, l'emprunt National 3 1/4% avance de 30 points les grandes coupures et de 10 points les petites. Le 2 3/4% est traité en petite coupure en baisse de 10 points; baisse de 10 points également en l'emprunt pour la cause de Palestine 3%.

Aux BANCAIRES, la Banque Misr recule à 1850, tandis que la Banque d'Athènes gagne 1 point. Moins d'échanges en obligations à lots, la 1905 reprenant à 2212 après être tombée jusqu'à 2200, tandis que la 1911 fléchit à 1813. L'action Land Bank n'avance que d'un point tandis que la part de fondateur recule d'une demi-unité; les obligations Land Bank 5% émissions 1928 et 1929 sont traitées ex-coupon à 10200.

Rien d'important DANS LES EAUX ET TRANSPORTS de l'Anglo-American Nile fait 450 sur, une seule opération et où les Suez sont traitées par fractions à 4050 ex-coupon. La United Nile est offerte à 1030.

Peu de chose en FONCIERES, l'Aboukir perd 1 point. Le New Egyptian est au même prix. La Kom Ombo est 6 points et la Sheikh Fadl 4. Bons échanges en Sidi Salem bien qu'elle n'avance que de 1 point seulement.

LES IMMOBILIERES sont offertes et en recul, l'action Héliopolis perd 10 points, tandis que la part de fondateur recule de 40. La Chams également perd 8 points. La Delta Land, la Gabbala

Valeurs à Alexandrie

Le marché est toujours peu actif et ne montre aucune disposition pour une reprise importante malgré que certains titres se soient comportés mieux qu'hier spécialement les Filatures Nationales qui regagnent 30 points et la Nile Textile 15 points. Ceci est dû aux nouvelles mesures que le gouvernement ne manque pas de prendre pour protéger l'industrie textile qui traverse actuellement un commencement de crise. Mais dans le même compartiment la Tissage et Tricotage est offerte à 700 contre 740 hier et la Fayoum Textile qui valait 490 en Novembre est cotée aujourd'hui 440.

Le Papier est faible à 715 en nouvelle baisse de 10 points. Faibles aussi la Delta Trading à 1276, la Copper Works à 1110 et l'East Cy. à 550. La Pressage et Dépôts perd 20 points et même 30 pour des fractions.

Coton à Alexandrie

BOURSE DES CONTRATS

L'intérêt commercial a été en évidence aujourd'hui du côté des achats. La contrepartie a été constituée par des engagements de positions spéculatives à la hausse qui prédominent d'ailleurs depuis le début, jusqu'à tard dans la séance.

Ouvrant à 84.35 le Karnak Mars et un peu plus tard à 51.05 l'Achmoui Avril en baisse de 25 et 15 points, la cote fluctue modérément avec une tendance faible, due à des ventes échelonnées.

Une partie du commerce absorbe ces ventes au fur et à mesure, qu'elles se déclarent.

On a émis l'opinion que le commerce avait l'intention de soutenir la cote en vue de fixations à la hausse pour clôture.

Le comportement des prix en clôture semble appuyer cette opinion: le Mars devait, en effet, hausser brusquement de 1/4 tall. vers 1 heure et devait repérer 3/4 de tall. aussitôt après.

Une autre opinion attribue ces soubresauts en clôture, à l'étréoussé du marché, par suite de l'absence de contrats disponibles, la spéculation préférait ne pas vendre à découvert dans un marché instable.

Tendance soutenue en clôture. La Commission a fixé les prix de compensation ordinaire de ce jour, comme suit:

CHRONIQUE FISCALE

L'imposition des successions mobilières des étrangers

Elle est subordonnée, décide la jurisprudence mixte, à l'exploitation d'un bien mobilier productif, à l'exercice d'une profession et à l'existence d'un domicile en Egypte

Trois arrêts de la Cour d'Appel Mixte du 20 Décembre 1948, rédigés tous en termes similaires (comme si la Cour avait voulu, par leur répétition, souligner sa certitude dans les principes par elle affirmés) les conditions les successions mobilières laissées en Egypte par des étrangers y seraient soumises à l'impôt successoral.

L'on sait en effet que, tandis que les biens meubles ou immeubles d'un Egyptien sont soumis à cet impôt ou qu'ils se trouvent, par contre l'imposition d'une succession étrangère, situés en Egypte.

Mais, tandis que cette condition de situation en Egypte est à la fois nécessaire et suffisante pour les immeubles, par contre lorsqu'il s'agit de meubles, la loi du 31 Août 1944 exige en outre qu'au moment de son décès, l'étranger qui les a laissés avait ou bien son domicile légal en Egypte, ou bien y exerçait une profession ou bien encore y exploitait et faisait fructifier un bien.

C'est dans la détermination du sens précis de ces trois alternatives qu'une divergence profonde avait surgi entre les contribuables et le Fisc.

La thèse du fisc

Pour ce dernier en effet, il aurait fallu considérer comme légalement domicilié en Egypte tout étranger qui posséderait un bien, de même qu'il aurait fallu considérer comme une exploitation de bien en Egypte le seul fait d'en retirer un fruit (tels que des intérêts s'il s'agit d'un dépôt de fonds en banque, ou des revenus s'il s'agit de titres).

On se rend aisément compte qu'avec une semblable interprétation, toutes les succes-

Domicile légal et domicile fiscal

Examinant en effet la première des trois conditions posées par la loi, (celle où le défunt avait son domicile légal en Egypte) la Cour a déclaré que ce domicile ne devait pas être confondu avec le domicile fiscal: pour qu'un étranger soit considéré comme étant, au moment de son décès, légalement domicilié en Egypte, il ne suffit pas qu'il y ait possédé un bien, il faut encore qu'il y ait eu à ce moment son principal établissement, c'est-à-dire que ce soit la le centre de ses intérêts et qu'il soit toujours censé être présent pour l'exercice de ses droits ou l'accomplissement de ses obligations, alors même qu'il

L'exercice d'une profession en Egypte

La seconde condition où la succession mobilière d'un étranger est soumise à l'impôt successoral, est celle où, quoique non domicilié en Egypte, cet étranger y avait exercé une profession; cette condition ne soulève pas de difficultés d'interprétation: elle supposait simplement la présence de l'étranger défunt sur le territoire égyptien.

Fructification d'un bien en Egypte

Mais la troisième condition prévue par la loi est d'une interprétation plus délicate: il s'agit cette fois de la succession mobilière d'un étranger qui exploitait ou faisait fructifier un bien en Egypte.

Minet El Bassal

Marché calme et irrégulier. On continue à s'intéresser aux soies courtes, le Zagora surtout. Cette dernière partie est destinée en majeure partie à la filature locale, qui recherche les classements G et au-dessus.

Les primes sont stationnaires sauf pour le Zagora FG qui perd quelques points.

En soies moyennes, les transactions sont peu nombreuses, mais les primes se maintiennent au niveau de la veille à des taux nominaux.

L'exemple des filateurs... LA STANDARD OIL COMPANY décide de liquider ses activités

La décision est motivée par l'impossibilité de se conformer à la loi réglementant l'exploitation des gisements pétroliers

La politique gouvernementale dans le domaine de la réglementation des entreprises industrielles fait tous les jours de nouveaux mécontentements. Nous avons longuement rapporté au cours de cette semaine l'évolution des différends qui opposent les autorités aux dirigeants de la Société des Sucreries et aux grandes filatures égyptiennes et signalé notamment que l'attitude infréquentable du gouvernement avait conduit les filateurs à proposer la cession de leurs entreprises à l'Etat.

Un différend analogue vient de se déclarer entre le gouvernement et la Standard Oil Company qui a comme on le sait annoncé son intention de cesser ses activités en Egypte et décidé par ailleurs le licenciement massif de son personnel ouvrier, de ses fonctionnaires et de ses techniciens.

La décision des dirigeants de la Compagnie semble avoir été engendrée par la promulgation de la loi réglementant l'exploitation des gisements miniers.

LA TENEUR DE LA LOI

Conformément au texte de la nouvelle loi, le ministère du Commerce et de l'Industrie adressait récemment à la Compagnie un projet de contrat définissant les conditions d'exploitation par ses services des gisements du sous-sol égyptien, aux fins de signature et de soumission ultérieure à la Chambre des Députés et au Sénat.

La Compagnie estimant qu'il ne lui était notamment pas possible d'emmagasiner, de raffiner tout le pétrole extrait en Egypte et de se soumettre à la clause interdisant l'exportation du produit à l'étranger, a alors pris sa décision et notifié leur licenciement à plusieurs dizaines de membres de son personnel.

Remarquons en passant que plusieurs techniciens ont affirmé à ce sujet que ces mesures étaient contraires à l'intérêt de l'Egypte.

DEMARCHE COLLECTIVE

Les employés licenciés désignent immédiatement une délégation de fonctionnaires

L'URSS propose 100.000 tonnes de blé en échange de cotons égyptiens

L'attaché commercial de la Légation soviétique a eu jeudi dernier une entrevue avec S.E. Abdel Hamid Abdel Hak, ministre de l'Approvisionnement, et Mahmoud Zaki bey, sous-secrétaire d'Etat à ce ministère, auxquels il a proposé au nom de son gouvernement de fournir à l'Egypte 100.000 tonnes de blé ainsi que certaines quantités d'autres produits russes en échange de coton égyptien.

Le gouvernement égyptien de son côté, a déclaré qu'il était disposé à accepter cette transaction de troc à condition que le prix du blé et celui du coton soient établis d'après les prix en vigueur sur les marchés mondiaux.

Des négociations sont en cours pour la conclusion d'un accord à cet effet.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES: Société de Crédit Alexandrin Jardins et Vignobles d'Egypte

COURS et CLOTURES

BOURSES DES VALEURS du Caire et d'Alexandrie

Les cotations ci-après sont celles qui ont été pratiquées tant à la Bourse du Caire qu'à celle d'Alexandrie.

Table of stock prices for various companies and bonds, including 'FONDS D'ETAT' and 'OBLIGATIONS'.

Table of bank shares and other financial instruments under the 'BANCAIRES' section.

Table of water utility shares under the 'EAUX' section.

Table of hotel shares under the 'HOTELIERES' section.

Table of transport and canal shares under the 'TRANSP. ET CANAUX' section.

Table of land and agricultural shares under the 'FONCIERES' section.

Table of real estate shares under the 'IMMOBILIERES' section.

Table of industrial shares under the 'INDUSTRIELLES' section.

Table of shares not included in the main categories under 'HORS COTE'.

LES MONNAIES OR

Table of gold prices for Bombay and Paris.

LES DEVICES

Table of exchange rates for the Paris market.

Agenda de l'Actionnaire

ASSEMBLES GENERALES: Jeudi 24 février 1949, Astra et Halles Centrales.

Vendredi 25 février 1949, The Clothing and Equipment Co. of Egypt.

Lundi 28 février 1949, Société Générale des Sucres et de la Raffinerie d'Egypte S.A.E.

Jeudi 3 mars 1949, Anglo-American Nile Cy. S.A.E.

Jeudi 10 mars 1949, Building Land of Egypt S.A.E.

Samedi 12 mars 1949, Société Anonyme Immobilière des Terrains Guizeh et Rodah.

Mercredi 30 mars 1949, The Egyptian Enterprise and Development Co. S.A.E.

VALEURS EGYPTIENNES A PARIS

Table of Egyptian stock prices listed in Paris.

VALEURS EGYPTIENNES A LONDRES

Table of Egyptian stock prices listed in London.

Table of detached coupons for various bonds.

LES METAUX PRECIEUX

Table of precious metal prices for the Cairo market.

LES METAUX PRECIEUX

Table of precious metal prices for the Bombay market.

Paris

Table of gold and silver prices for the Paris market.

Paris

Table of gold and silver prices for the Paris market.

Paris

Table of gold and silver prices for the Paris market.

Paris

Table of gold and silver prices for the Paris market.

Paris

Table of gold and silver prices for the Paris market.

Paris

Table of gold and silver prices for the Paris market.

Table of gold and silver prices for the Paris market.

LE COTON A L'ETRANGER

Table of cotton prices for the Bombay market.

New-York

Table of cotton prices for the New York market.

New-Orleans

Table of cotton prices for the New Orleans market.

Sao Paulo

Table of cotton prices for the Sao Paulo market.

Paris

Table of cotton prices for the Paris market.

Paris

Table of cotton prices for the Paris market.

Paris

Table of cotton prices for the Paris market.

Paris

Table of cotton prices for the Paris market.

Paris

Table of cotton prices for the Paris market.

LE COTON A ALEXANDRIE

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Table of cotton prices for Alexandria, including contracts for long and average quality.

Nouvelles financières mondiales

LE RAPATRIEMENT DE LA DETTE STERLING BRESILIENNE: Londres, le 18. - Les négociations de M. Machado...

Le nouveau régime des changes en Argentine: Buenos-Aires, le 18. - La Banque Centrale de l'Argentine...

Les progrès réalisés dans le domaine de la dette sterling: Londres, le 18. - Les progrès réalisés dans le domaine de la dette sterling...

Or, on sait que pour rapatrier sa dette sterling, le Brésil entend se servir de ses balances sterling accumulées...

Le nouveau règlement prévoit également les conditions d'importation des marchandises en cours de transport vers l'Argentine...

Les autorisations auront une validité de trente jours pour les marchandises déjà importées...

Selon les cercles groupant les importateurs, ce nouveau régime semble plus libéral que celui qui existait antérieurement...

Rome, le 18. - L'information de source étrangère selon laquelle le gouvernement britannique aurait modifié le change de la livre sterling par rapport à la lire et à d'autres devises...

On précise dans ces milieux que le gouvernement britannique a seulement déterminé le change de la lire pour l'application de certaines contributions fiscales et que cette modification n'a aucun effet sur l'accord de paiement anglo-italien en vigueur.

Minetel Bassal

Table of cotton prices for Minetel Bassal, including arrivals and sales.

Table of cotton prices for Minetel Bassal, including arrivals and sales.

Table of cotton prices for Minetel Bassal, including arrivals and sales.

Table of cotton prices for Minetel Bassal, including arrivals and sales.

Table of cotton prices for Minetel Bassal, including arrivals and sales.

Table of cotton prices for Minetel Bassal, including arrivals and sales.

Table of cotton prices for Minetel Bassal, including arrivals and sales.

Table of cotton prices for Minetel Bassal, including arrivals and sales.

Table of cotton prices for Minetel Bassal, including arrivals and sales.

Table of cotton prices for Minetel Bassal, including arrivals and sales.

Table of detached coupons for various bonds.

LA VIE MARITIME

Mouvement des navires

PORT D'ALEXANDRIE

P = Paquebot. C = Cargo. M = Mixte.

NOM DU NAVIRE	PAVILLON	AGENTS	TEL.	PORT
ARRIVES				
Alavi	C	Anglais	27330	P.S.
F. Grimani	P	Italien	20926	Beyrouth
Pandorian	C	Anglais	23024	Liverpool
Sapho	C	Anglais	23858	Yankee
Stannreim	C	Anglais	21547	Galveston
PARTIS				
British Escort	C	Anglais	22988	Abadan
Excambion	C	Américain	23102	Gènes, Mars., New-York
F. Grimani	P	Italien	20926	Naples, Gènes
Hendrik	C	Anglais	20384	Malte
Ionian	C	Anglais	25993	Liverpool
Rong Haakon	C	Norvégien	23127	New-York
Kvernæs	C	Norvégien	22932	Singapour
Mirasflores	C	Espagnol	25767	Bizerte
Ostende	C	Belge	25767	Oran
Virginia	C	Panaméen	20291	Morphou-Bay
ATLÉNDUS				
Atlantida	C	Panaméen	22217	U.S.A.
El Hak	C	Anglais	27553	Mer Rouge
Gunda	C	Suédois	28000	Anvers
Korea	C	Danois	22988	Japon
Marco Foscarini	P	Italien	22217	U.S.A.
Maron	C	Anglais	25993	U.S.A.
Morell	C	Italien	23127	Gènes
Pacific Unity	C	Anglais	22905	Londres
Pahang	C	Anglais	23024	East Medit.
Tony	C	Gréc	28065	Brut, F.S.
Vikingland	C	Suédois	25070	Scandinavie

PORT DE PORT-SAID

NOM DU NAVIRE	PAVILLON	AGENTS	TEL.	PORT
ARRIVES DU NORD				
Manchuria	Danois	Hull Blyth	2953	Yokohama
Star of Luxor	Egyptien	P. S. Loistidis	459	Khonaushar
Montallegro	Italien	G. De Castro & Co.	620	Ras Tanura
Brezza	Italien	E.C. Co.	2584	Ras Tanura
Kenneblaya	Anglais	Worms & Co.	434	Abadan
Craftman	Anglais	Cory Brothers	2883	Calcutta
Indian Trader	Anglais	L. Savon	2934	Calcutta
H.M.S. St. Austell Bay	Anglais	Consul Britannique		Alaba
British Fidelity	Anglais	B.C.D.	2921	Abadan
Reynolds	Anglais	Coal Co.	2585	Hakodate
Federico G. Fassio	Italien	G. De Castro & Co.	620	Ras Tanura
Willem Buys	Hollandais	Coal Co.	2585	Batavia
Maracairo	Panaméen	G. De Castro & Co.	620	Ras Tanura
Samuel C. Loveland	Panaméen	Cory Brothers	2883	Ras Tanura
ARRIVES DU SUD				
Berry	Français	Worms & Co.	434	Port-de-Bouc
Alavi	Anglais	L. Savon	2934	Alexandrie
Klovert	Norvégien	Stapledon	324	Tobruk
Gamaria	Anglais	E.C. Co.	2584	Londres
Circassia	Anglais	Cory Brothers	2883	Liverpool
Ekvourna	Italien	G. De Castro & Co.	620	La Spezia
Vivita	Norvégien	Cory Brothers	2883	Oso
Fort George	Panaméen	Cory Brothers	2883	Le Havre
Mahout	Anglais	Stapledon	324	Londres

VALEURS ET COTON

(SUITE DE LA PAGE 1)

Le Ménéoufi n'enregistre pas d'affaires, ses primes ne laissant qu'une marge insuffisante par rapport au Karnak. Ce dernier est modérément actif et ses primes sont inchangées.

Les ventes de la journée ont totalisé 1532 balles.

Les principaux acheteurs (de plus de 75 balles) ont été :

MAISONS	BALLES
Sté. Misr pour l'exportation du Coton (ex Lind)	312
Egyptian Produce Trading Co.	285

Cicurel et Co. 248
Casulli M.S. et Co. 166
Filature Nationale d'Egypte 128
British Egyptian Cotton Ltd. 108
Levy Rossano et Co. 84

FRANCO-STATION

Marché irrégulier, mais légèrement plus actif que d'habitude.

Voici les prix de quelques affaires traitées :

KARNAK	G/F à FG de plus 5 à 7 sur contrat Mars, livraison Mars.
ZAGORA	G à plus 7/8 sur contrat Avril, livraison Février.
ACHMOUNI	G à G/F de 1/2 à 1 1/2 sur contrat Avril, livraison Février/Mars.
ACHMOUNI	G à plus 7/8 sur contrat Avril, livraison Février/Mars.
ACHMOUNI	G/F à plus 1 1/4 sur contrat Avril, livraison Février/Mars.
ACHMOUNI	G/F à plus 1 3/8 sur contrat Octobre, livraison Octobre.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SOCIÉTÉ DE CREDIT ALEXANDRIN, S.A.E.

Hier, à 11 heures s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires au siège de la Société, 2 Avenue Fouad Ier, Alexandrie, sous la présidence de M. Jacques Fumarolet et de la vice-présidence de S.E. Mohamed El Achmaoui pacha, entourés de M. Mohamed Hamada, S.E.G. Naldrett Jays pacha, Me. Henri Makysud, Me. Charles Ayoub bey (administrateurs) et M. René Boudet, administrateur - délégué. M. L.A. Negrin faisait fonction de secrétaire et M. Abd El Maksud Hamza (Censeur) était désigné comme scrutateur.

Avec 38.328 actions présentes ou représentées donnant droit à 1098 voix, le quorum de 18.750 actions est largement dépassé et l'Assemblée est ainsi valablement constituée.

Le Président fait lire le Rapport du Conseil par M. Boudet et celui du Censeur par M. Abd El Maksud Hamza. Les comptes sont aussitôt approuvés à l'unanimité et quittus est donné aux Administrateurs, avec quittus définitif à MM. E. Barki et I. Cohen, démissionnaires. Un dividende de P.C. 40 net d'impôts est voté et sera payé à partir de lundi 21 février 1949 aux guichets de la Société sur présentation du coupon No. 22. L'Assemblée dans son ensemble applaudit la nomination de Me Charles Ayoub bey et S.E. Mohamed El Achmaoui pacha, nouveaux administrateurs, et s'empresse de réélire les deux administrateurs sortants, MM. J. Fumarolet et R. Boudet, ainsi que le Censeur dont le mérite est reconnu, fixant ses émoluments à L.E. 200 pour le passé.

Avant de lever la séance, le Président tient à exprimer le regret du Conseil pour la perte de la collaboration très dévouée de M. Barki qui a quitté la Société pour des raisons personnelles mais dans les meilleurs termes. Il propose d'envoyer des vœux de rétablissement à M. Albagli (directeur), très malade, et qui, dit-il, s'est usé au service de la Société par une activité intense, remerciant également le personnel pour sa loyauté.

JARDINS ET VIGNOBLES D'EGYPTE, S.A.E.

Hier à 12 h. 30 s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires au siège de la Société, 17 rue de la Poste, Alexandrie, sous la présidence de M. Youssef Farès et de la vice-présidence de M. Mardig Zarbanelian, entourés de MM. Charles Rofé, Nicolas Sakelarios, Hassan bey Fouad (administrateurs), M. William Chikhani (administrateur-dévoxyer) et M. E. Scammiolo Calzolari (ingénieur-conseil de la Société). Etaient également présents MM. Armanak Mestoudjian, Youssef Morsi, Chehab, Abdallah Zoueli (actionnaires) et M. D.A. Newby (censeur).

MM. Armanak Mestoudjian et Abdallah Zoueli sont désignés scrutateurs, M. P. Scammiolo Calzolari fait fonction de secrétaire. Sur un total de 68.750 actions, 41.265 étaient présentes ou représentées, donnant droit à 8.253 voix, rendant ainsi l'Assemblée valablement constituée.

Le Rapport du Conseil d'Administration publié dans la Presse de langue arabe et française est considéré comme lu. Le Président fait lire le rapport des Censeurs par M. Newby. L'Assemblée approuve aussitôt les comptes et ratifie la nomination des Administrateurs et des Censeurs pour le nouvel exercice.

Le Président fait alors remercier le beau geste des administrateurs qui se désistent du jeton de présence pour toute l'année dans le but d'encourager la Société qui est encore à ses débuts; au nom des actionnaires, M. Abdallah Zoueli leur en remercie avec gratitude.

En levant la séance, M. Youssef Farès dit son espoir pour de meilleurs résultats au cours du second exercice de la Société, et combien le Conseil serait heureux de recevoir en visite MM. les Actionnaires aux domaines mêmes de la Société, invitation qui fut bien accueillie de tous.

Mouvement des cargaisons

PORT D'ALEXANDRIE

Nomenclature alphabétique des marchandises importées et exportées :

Cargaisons d'entrée		Cargaisons de sortie	
1) par «EFKROS», angl., à R.J. Moss and Co., arrivé le 9/2.	2359	1 c. Gabardine.	5 pièces Vernis hydraulique.
2) par LIVERPOOL : 1534 tonnes	35	2 c. Harengs. (filets d').	16 c. et 3 fard. Wagons (roues de).
4 c. Acide azotique.	20	2 c. Hauts-parleurs.	12 c. Whisky.
10 c. Acide hydrochlorique.	270	b. et 10 c. Huile minérale lubrifiante.	2) par «STAR OF EGYPT», égy., à l'Alexandria Navigation Co., arrivé le 12/2.
7 c. Acide sulfurique.	60	5 c. Limitation Suède.	de BARCELONE et GENES
22 fard. Acier en barres spirales.	50	60 colis Jarrés vidés de confiserie.	50 tonnes Marchandises diverses dont :
41 fard. Acier en barres lourdes.	50	5 c. Ketchup.	Poissons,
26 fard. Acier en barres rondes.	54	5 c. Lames.	Cotonnades,
12 fard. Acier doux en barres rondes.	4	1 c. Laton en feuilles.	Machineries.
1 c. Accorçons et plano.	52	1 c. Lampes S.X.	
24 c. Aluminium en feuilles.	52	1 c. Lièges en feuilles.	
16 bottes Amiante (granitures en).	8	1 c. Lissapol.	
3 c. Amplificateurs.	5	8 c. Machinerie.	
4 b. Aniline (colorants d').	13	5 pièces et 3 c. Machines Dié-sel.	
5 c. Appareils biologiques.	13	3 c. Machines électriques.	
1051 colis Appareils et articles sanitaires.	146	3 c. Machines de filature.	
27 c. Argylic Hesin.	4	14 c. Machines textiles.	
1 c. Articles caoutchouc médicaux.	4	4 c. et 4 b. Matériel électrique.	
1 c. Avions (accès, d').	10	10 c. Mayonnaise.	
1 c. Bakélite en feuilles.	5	5 c. Médicaments.	
1 c. Bas Nylon.	2	2 c. Mécanisme de commutation.	
1 c. Bascules.	13	3 c. Mètres à tisser.	
13 c. Bassines.	3	96 c. Moteurs électriques.	
10 s. Bleu.	3	3 c. Moto-cyclistes.	
51 s. et 31 c. Boulons à écrous.	66	21 colis Nouveaux Brand.	
1 c. Boutons plastiques.	7	4 c. Oll balze.	
2 pièces Brides d'obturation.	6	7 c. Oeilles.	
52 c. Briques Spinnella.	1	6 c. Pailiers-supports.	
3 c. Cabine métalliques.	2	1 c. Papiers abrasifs.	
3 c. Canevass.	2	2 c. Parassus en tweed.	
200 s. Carbonate de baryum.	35	170 b. Peinture.	
15 c. Cellulose d'emballage.	22	35 cart. Penicilline.	
5 c. Chlorure d'Ethyl.	17	32 b. Pigment.	
14 c. Chocolat.	4	4 b. Phosphate * de monosod.	
6 b. Chrysoptéine.	14	500 pièces Plaques ondulées en ciment-amianté.	
20 c. Cigarettes.	14	4 c. Pompes.	
14 b. Giment.	14	14 fard. et 5 c. Pneus de moto-cyclistes.	
2 pièces Charnes de navires.	260	260 pièces Pneus d'autos.	
4 c. Conducteurs plastiques.	2	2 c. Poterie.	
14 c. Commutateurs téléphoniques.	17	17 c. Rayonne (tissus).	
173 c. et 80 cart. Confiserie.	255	3 c. Rivets.	
61 b. Couleurs.	118	5 s. Rivets à têtes rondes d'acier doux.	
4 c. Courroies en pols.	47	pièces Raccordements Var.	
2 b. Couvertures.	100	pièces Réservoirs.	
3 fard. Cuivre en barres plates.	2	2 c. Roseaux.	
10 c. Cuivre en feuilles.	50	50 pièces et 20 paires Roues et essieux.	
12 c. Démarreurs électriques.	1	1 c. Roulements à billes.	
25 c. Duplicating machines.	2	2 c. Rubans isolants.	
201 c. Duplicating Stencils.	15	1 c. Sauce.	
1 c. Dynamos.	11	11 pièces et 2 c. Souppes.	
6 c. Electrodes.	38	6 c. Suedette.	
29 c. Encre d'impression.	5	5 rouf. Tôle abrasive.	
2 c. Etax mécaniques.	1500	1 c. Tracteurs et 24 colis Roues.	
3 c. Fil de laine.	4	4 c. et 1 b. Triots de laine.	
1 c. Fil de lin.	161	fard. et 13 colis Tubes d'acier.	
17 cart. Films rayonne.	92	8 c. Tubes de cuivre.	
5 c. Films ciné.	8	92 fard. Tubes de fer.	
2 har. Fonte (pièces en).	2	2 c. Tubes laton.	
2 c. Fusées électriques.	1	1 c. et 3 pièces Tuyaux d'acier.	
	581	pièces et 25 colis Tuyaux en fonte.	
	89	fard. Tuyaux galvanisés.	

NOUVELLES MARITIMES

L'équipement de la marine marchande française

Le Havre, le 18. — Les deux navires de la série de 11.500 tonnes construits pour le compte des Chargeurs Réunis à Saint-Nazaire, porteront respectivement les noms de «Louis Lumière» et «Edouard Branly». Les premiers bûments de cette série ont été baptisés «Antoine Lavoisier» et «Claude Bernard».

Ces cargos mixtes seront affectés aux lignes d'Amérique du Sud et leur port d'attache sera Le Havre.

Le trafic du port du Havre

Le Havre, le 18. — Au cours de la semaine du 4 au 11 février, il a été débarqué dans le port du Havre 161.983 tonnes de marchandises, soit :

- Hydro-carbures : 105.771 t.
- Produits divers : 35.554 tonnes.
- Charbon : 20.658 tonnes.

Pendant cette même période, il a été embarqué 24.846 tonnes, à savoir : 19.491 tonnes pour le cabotage national et 5.355 tonnes pour l'exportation.

Marché fret

Londres, le 18 (Reuter). — Le volume des transactions est élevé et les cours sont très soutenus.

Dans le secteur River Plate, le navire canadien «Laurentian Lake» a été retenu pour le transport d'une cargaison de 9.400 tonnes de céréales lourdes vers Alexandrie au taux de 67/6 d.

Deux navires italiens et un navire britannique ont été retenus pour le transport de cargaisons de céréales lourdes d'un port de la Mer Noire vers Karachi au taux de 14,00 dollars. Un autre a été retenu pour le transport d'une cargaison similaire d'Albany vers Anvers au taux de 9,45 dollars.

Un navire a été retenu pour le transport d'une cargaison de minerai de manganèse d'un port indien vers un port américain au taux de 8,25 dollars ; un autre pour le transport d'une cargaison de nitrate d'un port chilien vers Alexandrie ; un autre enfin pour le transport d'une cargaison de sucre de Saint Domingue vers un port britannique au taux de 67/6 d.

Bourse de Londres

Londres, le 18 (AFP). — La semaine se termine dans le plus grand calme, la tendance étant assez irrégulière. On note surtout un affaiblissement de la demande des Gilt Edged, attribué aux nombreuses émissions de capitaux actuellement en cours ou devant être effectuées prochainement, aussi des baisses allant jusqu'à 1/4 de point sont-elles enregistrées.

Par ailleurs, les emprunts étrangers sont délaissés. Les mines d'or font preuve de fermeté sur avis du Cap, mais leur activité est très restreinte. La Bourse Oil se distingue parmi les pétroles, dans l'espoir que le gouvernement birman aidera la compagnie à réaliser le programme de développement et de réorganisation de l'industrie pétrolière en Birmanie. Les autres pétroles sont fermes, la Canadian Eagle progressant de quelque pence. Les cuprifères s'améliorent, de même que les diamantifères.

Les valeurs industrielles sont assez irrégulières; la Cable and Wireless se reploie notamment à la suite de prises de bénéfices. Les valeurs libellées en dollars poursuivent leur redressement, par sympathie avec Wall Street, les gains allant jusqu'à un point.

La journée politique

EN EGYPTE

L'arrivée de M. Paul Ruegger, Président du Comité International de la Croix-Rouge est attendu pour dimanche prochain. Dès son arrivée au Caire il prendra contact avec les membres dirigeants du gouvernement égyptien et regagnera aussitôt Genève.

TRANSJORDANIE

Le député maronite Louis Ziadeh, qui vient d'arriver à Amman, doit être reçu par le Roi Abdallah auquel il remettra un message du patriarche maronite Mgr. Arida.

NORVEGE

On s'attend à Oslo à une approbation unanime du rapport du ministre des Affaires Etrangères au congrès du parti social démocrate. Ce rapport est favorable à l'adhésion de la Norvège au Pacte de l'Atlantique et l'acceptation du parti social démocrate ferait la quasi unanimité du parlement norvégien sur cette question qui ne rencontrera plus que l'opposition des communistes.

GRANDE-BRETAGNE

La conférence des suppléants pour l'Autriche a commencé la discussion des clauses du traité autrichien qui avaient été laissées en blanc. Ces clauses concernent le régime des biens allemands en Autriche cédés aux Russes, la restitution des œuvres d'art pillées pendant la guerre, les revendications autrichiennes sur les biens enlevés par l'Allemagne et la renonciation de l'Autriche et de l'Allemagne à leurs obligations réciproques.

ALLEMAGNE

Un ressortissant allemand a été tué par un policier du secteur oriental alors qu'il essayait de s'enfuir en secteur allemand.

GRECE

Selon le communiqué de l'état-major les partisans ont attaqué et occupé hier le poste frontière de Meliti, dans la Florina en Macédoine occidentale. Mais les troupes gouvernementales au cours d'une contre-attaque ont repris le poste.

ITALIE

La grève générale a été décrétée à Rome par la Bourse du Travail pour protester contre les incidents d'Isola Liri.

INDE

Un congrès mondial musulman s'est ouvert hier à Karachi. Les questions relatives aux problèmes de Palestine, du Cachemire, de Haïderabad et d'Indonésie seront notamment étudiées par les délégués.

Le contrat de travail en commun

(SUITE DE LA PAGE 1)

Dissolution du contrat

Art. 11. — Chacun des deux parties du contrat de travail en commun aura le droit de demander en justice qu'il soit mis fin, si des circonstances d'ordre majeure justifient cette cessation survenant dans les conditions du travail et à condition qu'une durée d'au moins une année se soit écoulée depuis l'expiration du contrat.

Durée du contrat

Art. 12. — On peut conclure un contrat de travail collectif pour une durée limitée ou pour une durée nécessaire à la réalisation d'un projet déterminé pourvu que dans les deux cas, la durée ne dépasse pas trois années. A l'expiration de cette période, le contrat sera de plein droit renouvelé d'année en année, à moins qu'il ait été stipulé au contrat, le contrat prend obligatoirement fin à l'expiration de la période convenue ou est renouvelé si l'une des parties en avertit l'autre ainsi que le ministère des Affaires Sociales, trois mois au moins avant l'expiration du ter-

Les modifications

Art. 13. — Tout changement survenu au contrat tel que la soumission, le renouvellement, la cessation ou expiration devra être mentionnée en marge de l'enregistrement.

Le ministère des Affaires Sociales publiera un extrait de la dite mention au Journal Officiel, dans les quinze jours de sa survenance.

Le recours en justice

Art. 15. — Chacune des parties du contrat de travail collectif pourra demander en justice l'exécution des clauses du contrat ou une indemnité du fait de sa non-exécution par l'autre partie ou en de ceux qui la composent, s'il s'agit d'un syndicat ou d'une fédération de syndicats ou par toute personne liée par le contrat de travail collectif.

Un syndicat ne peut être condamné à des dommages-intérêts, à moins qu'il ne s'agisse d'un acte dommageable émanant d'une personne ayant le pouvoir de représenter le syndicat. Les dispositions du paragraphe précédent s'appliquent aux fédérations de syndicats.

Le syndicat sera tenu de des dommages-intérêts dans les limites de ses biens, à l'exclusion de ceux affectés aux caisses d'épargne et d'assurances sociales.

Quant à la responsabilité de la fédération de syndicats, elle n'est engagée que sur ses seuls biens à l'exclusion de ceux des syndicats qui la composent.

La succession mobilière des étrangers

(SUITE DE LA PAGE 1)

La Cour a tout d'abord admis que le bien ainsi exploité pouvait être un meuble comme un immeuble : dans les deux cas, sa succession mobilière en Egypte serait soumise à l'impôt successoral.

Mais que fallait-il entendre au juste par cette exploitation? Suffisait-il que l'étranger ait déposé ses fonds en banque pour en retirer des intérêts ou qu'il ait encaissé des loyers d'un immeuble ou perçu les dividendes de titres?

Le Fisc le soutenait, en se basant sur certaines déclarations faites à la Chambre des Députés lors de la discussion du projet de loi.

Mais la Cour a estimé que cette interprétation aboutirait en fait à la suppression de la condition posée par la loi pour soumettre des meubles laissés en Egypte par un étranger à l'impôt successoral, condition suivant laquelle il devait les avoir exploités ou fait fructifier.

En effet, a dit la Cour, « à part de rares exceptions (résidence, meubles, meubles b'ants, numéraire), il n'est pas de bien meuble ou immeuble au sens large du terme, qui ne soit soumis sous une forme ou sous une autre à la fructification et il eût été lors suffi de prévoir la présence de ce bien meuble ou immeuble en Egypte, pour assujettir toute succession mobilière à l'impôt successoral ».

La charge fiscale sur le revenu en Grèce

Abolition d'une série d'impôts qui contribuaient à la cherté de la vie

Quatre ans après la libération et pour des raisons facilement explicables, le revenu national en Grèce se maintient — selon les chiffres dernièrement publiés par le gouvernement — sur un niveau relativement bas en comparaison à l'avant-guerre. En 1948 il s'est élevé à 63 % de celui de 1939 et par habitant n'est évalué que seulement à 59 %.

Sur ce revenu si fortement réduit pèse une très lourde charge fiscale. A preuve, les chiffres ci-dessous : (Charge fiscale : A sur l'ensemble du revenu national ; et B sur le revenu par habitant).

Année	A	B
1939	17,5 %	17,5 %
1946	4,8 %	4,9 %
1946	12,3 %	12,8 %
1947	14,0 %	14,8 %
1948	20,4 %	21,9 %

Le gouvernement grec, dans l'intention d'introduire un système de fisc plus rationnel, a décidé l'abolition d'une série d'impôts qui grèvent le mouvement des produits à l'intérieur et entraînent une augmentation du coût de la vie. En remplacement des impôts abolis furent institués quelques nouveaux impôts en vertu du décret-loi 848 de l'année 1948.

En outre le gouvernement étudie ces derniers jours l'introduction d'une taxe spéciale

dant résidé de façon plus ou moins longue et y avaient possédé des biens divers meubles et immeubles.

Ainsi, à un moment où on envisage la signature de traités d'établissement au profit de diverses communautés étrangères se trouvant en Egypte, la Cour d'Appel Mixte est venue fournir une contribution de plus grande utilité à la connaissance du statut fiscal des successions mobilières de ces étrangers en Egypte.

R. M.

Les formalités

Art. 19. — Les formalités relatives à la demande d'enregistrement des contrats de travail en commun et des successions à ces contrats ainsi qu'à l'obtention des copies seront déterminées par un arrêté ministériel.

Art. 20. — Nos ministres des Affaires Sociales et de la Justice seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'ex

À travers l'économie égyptienne

Les obstacles à la conclusion de l'accord sterling

Nous avons annoncé hier que les négociations-sterling sont à nouveau au point mort.

C'est l'établissement du nouvel accord commercial qui crée la principale difficulté à la conclusion de l'accord définitif.

Nous apprenons cependant que les dernières discussions ont créé un certain rapprochement des points de vue en opposition.

Pas d'échange de coton contre des lainages

Le Comité des Importations et des Exportations a refusé d'approuver lors de sa dernière réunion certaines transactions portant sur un échange de coton égyptien contre des lainages ou de la toile émaillée.

Nouvelles rations de pétrole

Les propriétaires de nouveaux établissements publics et de nouvelles usines ont demandé au ministère de l'Approvisionnement de les inscrire dans la liste du rationnement.

Dépôts pour l'emmagasinement des céréales importées

Les autorités ayant remarqué que les céréales emmagasinées présentement dans les choulas et dépôts s'avariaient rapidement ont décidé de construire de nouveaux bâtiments dans lesquels seront stockées les céréales au fur et à mesure de leur arrivée.

Le contrôle de l'industrie locale

On sait qu'une Commission avait été récemment formée par les soins du ministère du Commerce dans le but de veiller à la création d'un organisme chargé de surveiller la production industrielle et de réglementer l'administration des usines.

Pour développer la production d'huile minérale

La Commission des Huiles Minérales se réunira au cours de la semaine prochaine au ministère de l'Approvisionnement sous la présidence de Mahmoud Zaki bey, sous-secrétaire d'Etat, pour examiner la situation en huiles à l'heure actuelle dans le pays et déterminer les besoins de la consommation et des fabriques.

La production de ciment

L'administration de l'Industrie établit actuellement de nouvelles statistiques de la production de ciment pendant l'année 1948 afin de connaître la consommation et l'excédent, ce dernier pouvant être affecté pour l'exportation.

Notre délégation commerciale aux Indes

Le Conseil des Ministres désignera probablement au cours de la prochaine réunion les membres de la délégation commerciale qui se rendra aux Indes pour y engager des pourparlers en vue de conclure un accord commercial.

L'exportation des douceurs est interdite

D'un commun accord les ministères de l'Approvisionnement et du Commerce ont décidé d'interdire l'exportation des douceurs afin de ne pas causer de préjudice aux besoins de la consommation locale.

Services Spéciaux "L'OBSERVATEUR" Nouvelles Economiques et Financières du monde entier

Le bénéfice réalisé par les compagnies britanniques d'assurances

Les profits nets réalisés à l'étranger par les compagnies britanniques d'assurances se sont élevés au cours de 1948 à 33 millions de livres sterling, soit le triple de la moyenne annuelle d'avant-guerre.

Ces 33 millions de bénéfices, bien que représentant un chiffre relativement faible par rapport au déficit de la balance des paiements étrangers enregistrés au cours de 1948, ne constituent pas moins une source importante d'exportations invisibles.

LE PRIX DU TABAC

Londres, le 18. — Répondant à une question M. Wilson a déclaré à la Chambre des Communes qu'il ne fallait pas s'attendre à une diminution du prix du tabac et des cigarettes en Grande-Bretagne.

DANS L'INDUSTRIE

Londres, le 18. — Une réunion des chefs des syndicats de l'industrie textile britannique et des représentants du

SUISSE

LES NEGOCIATIONS TARIFERES DE GENEVE Genève, le 18. — La 3ème session des parties contractantes à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce s'ouvrira le 8 Avril.

LE COMMERCE EXTERIEUR

Nouvelle Delhi, le 18. — Le montant des exportations indiennes au cours de novembre 1948 s'est élevé à 364.600.000 roupies.

AUSTRALIE

L'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE Canberra, le 18. — L'Australie poursuit l'organisation de son industrie textile.

CUBA

LES ESTIMATIONS DE LA RECOLTE DU SUCRE La Havane, le 18. — La récolte de sucre à Cuba, est estimée pour l'année 1949 à 5 millions de tonnes.

ALLEMAGNE

LE REVEIL DE L'INDUSTRIE DU DIAMANT Anvers, le 18. — Une réunion du Comité exécutif de la Ligue mondiale des travailleurs du diamant s'est tenue à Anvers.

ETATS-UNIS

LE COTON DU PLAN MARSHALL PEUT ETRE RECEDE New-York, le 18. — L'E.C.A. espère bientôt publier les détails de l'accord de troc comprenant un peu plus de 3 millions de dollars de coton américain.

MEUBLES EN ALUMINIUM ET EN PLASTIQUE

Les fabricants de meubles s'efforcent depuis longtemps de produire un mobilier qui, à sa légèreté allierait la solidité des meubles massifs.

L'URSS ET LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU BLE

Londres, le 18. (AFP). — Les deux dollars par boisseau. tant sur un prix minimum de deux dollars par boisseau.

Le Mexique suivrait l'exemple de l'Afrique du Sud

New-York, le 18 (AFP). — Le bruit court que les autorités mexicaines envisagent de vendre l'or à un prix supérieur à celui du cours officiel américain.

ADJUDICATIONS

« L'Observateur » publie régulièrement et aussitôt qu'ils lui parviennent, les avis et résultats des adjudications publiques des administrations, départements et bureaux de l'Etat.

SOUSSIONS

Jusqu'aux dates indiquées en tête de chaque soumission les offres seront acceptées aux adresses marquées ci-dessous en caractères gras.

Ministère de l'Intérieur 23/3/49. Fourniture de compteurs électriques, livraison immédiate.

Ministère des Travaux Publics 24/2/49. Fourniture de quatre groupes mobiles de machines à lever l'eau.

Ministère de l'Electricité et de Gaz de la ville du Caire 1/3/49. Fourniture de chaudières à vapeur pouvant contenir 50 tonnes de vapeur par heure sous une pression de 15 kilogrammes par cm.2.

Ministère de l'Electricité et de Gaz de la ville du Caire 24/2/49. Fourniture de chaudières neuves ou déjà utilisées mais en bon état et pouvant fournir la vapeur demandée pour une capacité inférieure à 10 tonnes-heure.

Ministère de l'Electricité et de Gaz 24/2/49. Transport de 80.000 tonnes de mazout de Suez, par voie fluviale ou terrestre, pour les livrer aux réservoirs de Saptieh.

Ministère de l'Electricité et de Gaz 8/3/49. Fourniture de 500 m.3 de sable à Ghama.

Ministère de l'Electricité et de Gaz 26/2/49. Travaux consistant à arracher les herbes des canaux et drains de la daira du tefiche pendant l'année commençant le 1er Mars 1949.

Ministère du Commerce et de l'Industrie 23/2/49. Divers travaux de pierre relatifs aux carrières de basalte d'Abou Zaabal (année 1949-50).

Ministère du Commerce et de l'Industrie 1/5/49. 1) Une unité de distillation atmosphérique pour 3.000 tonnes métriques par jour de travail.

Ministère du Commerce et de l'Industrie 2) Une unité « Thermal Reforming-Cracking » pour 400 tonnes métriques par jour de travail.

Ministère du Commerce et de l'Industrie 3) Une unité combinée pour exécuter complètement le travail mentionné ci-dessus au 1) et 2), à la fois.

Ministère de l'Hygiène Publique 20/2/49. Fourniture des aliments nécessaires à l'hôpital d'ophtalmologie de Senouress.

Ministère de l'Hygiène Publique 2/3/49. Bureau de poste de Kasr El Doubara. Forage d'un puits artésien et conduite d'eau à Kasr El Zayat.

Ministère de l'Hygiène Publique 5/3/49. Construction d'une conduite d'eau, rue Hassan Mohamed Zeid.

Ministère de l'Hygiène Publique 3/2/49. Construction de vestiaires et cabinets publics à Assiout.



GRANDS GALAS EDITH PIAF AU CAIRE A ALEXANDRIE

Le marché mondial de l'or Le fléchissement s'accroît à Paris

Paris, le 18. — (par câble spécial, de notre correspondant particulier). La baisse des cours sur le marché libre de l'or se poursuit maintenant depuis trois jours.

Le cours du napoléon, qui était d'environ 5.800 francs à la veille de l'ouverture de l'emprunt, a d'abord régressé jusqu'à 5.500. Une brusque et passagère poussée le porta à 6.150. Depuis lors, il a fléchi, lentement d'abord, puis à un rythme plus rapide, et se retrouve maintenant à 5.200 francs.

Le nombre des pièces échangées s'est tenu, pour le napoléon, aux environs de 20.000 sauf le jour de la brusque hausse, où il a atteint les 50 mille. Pour ces deux dernières journées, il a été de nouveau de 40.000 à 50.000 titres échangés en Bourse.

UN FAIT NOUVEAU Pour la première fois depuis l'ouverture du marché libre, semble-t-il, le courant des ventes est alimenté surtout par les particuliers. On est donc en droit de considérer que le marché de l'or tend maintenant vers un équilibre meilleur, qui pourrait rapprocher ses cotations de celles qu'invoque la simple logique des valeurs.

LA VALEUR DU NAPOLEON Tous les spécialistes ont fait, depuis longtemps, observer en effet que la fièvre des demandes sur ce marché avait conduit à une surévaluation nette du métal jaune, et que le prix du napoléon ne devrait pas dépasser les 3.200-3.500 francs.

Si la thésaurisation française, pour des raisons diverses se détend, c'est sans doute vers de tels cours qu'il se dirigera. Les appels de fonds pour l'emprunt ont pu collaborer au mouvement.

L'EMPRUNT L'essentiel de celui-ci, au dire des observateurs les plus qualifiés serait toutefois causé par les ventes d'or en provenance des détenteurs de produit agricole et de bétail, lesquels, devant la baisse des prix sur les marchés, préféreraient se dessaisir d'une part de leurs réserves d'or, plutôt que de céder leurs marchandises à des cours qu'ils jugent non rémunérateurs et qu'ils croient devoir être passagers.

Quoi qu'il en soit, le rétablissement financier et économique en France ne peut qu'être servi par le retour dans la circulation ou dans les investissements productifs d'une part des sommes thésaurisées et stérilisées au cours des dernières années.

C'est de ce dernier point de vue que l'on peut se réjouir des tendances actuellement marquées par le marché de l'or.

LA POLITIQUE DE L'OR SUD-AFRICAIN ET LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Londres, le 18. — La note adressée la semaine dernière par les gouverneurs du Fonds Monétaire International au gouvernement sud-africain au sujet des transactions aurifères au-dessus de la parité officielle est considérée à Londres comme un désaveu complet de cette « politique expérimentale » sud-africaine.

La nouvelle de l'envoi de la note n'a provoqué aucune surprise dans les milieux financiers de la Bourse. L'approbation de principe donnée par un porte-parole du F.M.I. au lendemain de la révélation de M. Havenga, ministre des Finances sud-africain, concernant la vente d'or à 22 carats à une firme londonienne au prix de 38,20 dollars l'once, et non monétaires, n'a pas été considérée comme définitive. L'on s'attendait en effet à ce que des doutes soient exprimés quant à la possibilité d'exercer un contrôle efficace sur l'usage final qui serait fait de cet or.

LA REACTION DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN La question que l'on se pose donc aujourd'hui est de savoir comment le gouvernement sud-africain va réagir à la note du F.M.I. Va-t-il annoncer son retrait de l'organisme de Bretton Woods et continuer à pratiquer sur une grande échelle les ventes d'or sur le marché libre ? Va-t-il au contraire se mettre au pas et cesser cette pratique tout de suite (si possible) comme le demande le F.M.I. dans sa note ?

Nombreux sont ceux qui croient que l'Afrique du Sud s'attendait à rencontrer une certaine résistance de la part du F.M.I. d'autant plus qu'une autorisation officielle recherchée par elle auprès du F.M.I. il y a quatre mois, comme il a été révélé hier, a été catégoriquement refusée.

D'autres tendent à penser que le principal but de l'Afrique du Sud en prenant cette grave décision était d'attirer l'attention du monde sur sa situation difficile, découlant en grande partie du blocage du prix de l'or, et sur la nécessité de relever ce prix.

L'Afrique du Sud était certaine de trouver un appui effectif auprès de la Grande-Bretagne ainsi qu'auprès de tous les pays appelés à effectuer des transferts d'or en faveur des Etats-Unis pour régler des déficits commerciaux.

LE MEXIQUE SUIVRAIT L'EXEMPLE DE L'AFRIQUE DU SUD

New-York, le 18 (AFP). — Le bruit court que les autorités mexicaines envisagent de vendre l'or à un prix supérieur à celui du cours officiel américain.

La mesure envisagée serait similaire à celle adoptée récemment par le gouvernement d'Afrique du Sud.

Un porte-parole du Fonds Monétaire International, déclare que celui-ci n'a pas reçu de communication émanant du gouvernement de Mexico relative à une telle initiative.

On rattache à ces rumeurs, le fait que le peso mexicain a été momentanément faible, hier, ce qui a nécessité l'intervention de la Banque du Mexique pour raffermir la tendance de ce devise.

LES NEGOCIATIONS TARIFERES DE GENEVE

Genève, le 18. — La 3ème session des parties contractantes à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce s'ouvrira le 8 Avril.

Les délégués de 36 pays participeront aux négociations tarifaires s'ouvrant officiellement le 11 Avril.

D'autre part, les négociations tarifaires s'ouvriront officiellement le 11 Avril par une séance plénière publique à laquelle assisteront les représentants du gouvernement français, du département de la Haute-Savoie et de la municipalité d'Annecy, ainsi que les chefs des délégations.

Le décret prévoit que le (quota mondial) sera réduit de 50.000 tonnes chaque fois que le prix comptant tombera au-dessous de 4 cents par livre, et restera à ce niveau pendant 5 jours consécutifs ; ce qui équivaut à maintenir le prix mondial au moins à 4 cents par livre.

Le montant des exportations indiennes au cours de novembre 1948 s'est élevé à 364.600.000 roupies et celui des importations à 422.200.000 roupies. La balance commerciale pour le mois de novembre 1948 était déficitaire de 51.600.000 roupies. Cependant, en novembre 1947, la balance commerciale de l'Inde se soldait par un actif s'élevant à 31.200.000 roupies.